

# RENTREE DES CLASSES

## Inscription scolaire

2018-2019



### CERTIFICAT D'INSCRIPTION

Les parents devront se présenter en Mairie à partir du mois d'avril munis:

- Livret de famille
- Carnet de santé
- Justificatif de domicile
- Fiche de renseignement (disponible en Mairie)
- Copie du jugement de divorce (s'il y a lieu)
- Certificat de radiation (si changement d'école)

Mme la Directrice contactera les familles pour fixer un rendez-vous à l'école suite à l'inscription en mairie.

Merci de vous munir du certificat d'inscription délivré par la Mairie obligatoire pour la rentrée scolaire

